

Débat local du 15 février

Martine introduit ce 2ème débat en reformulant l'objectif du 1er débat (cf- parole libre dans ou en dehors du cadre du Grand Débat National), en évoquant les limites de cette approche (s'agit-il de parler et proposer au local, national ou bien encore global ?) et les conséquences/incidences ou non (cf s'agit-il de faire "remonter" les éléments du débat ?)

Pour clarifier ce qui est fait au niveau municipal, M.Ruas rappelle que, dans le cadre du Débat, les pages du cahier de doléances (mis à la disposition des Saint-Jeannais à l'accueil de la mairie depuis fin novembre) sont régulièrement scannées et transmises à la sous-préfète en charge de les collecter. Rappel est fait donc, à ceux qui souhaitent se faire lire ou espèrent se faire entendre, de rédiger tranquillement leurs idées, remarques ou propositions (à la main ou à l'ordinateur) et de les inscrire /agrafer dans ce cahier de doléances, ou bien de les déposer directement sur la plateformes numériques prévues à cet effet (cf le-grand-debat.fr et/ou le-vrai-debat.fr).

A la proposition d'élever éventuellement le débat à un niveau national, **Raphaëlle** avoue préférer réfléchir au niveau local, "là où on peut avoir la main", les paroles et débats très généraux lui paraissant voués aux oubliettes. **Dominique** partage son opinion en rappelant que le premier débat avait surtout fait ressortir une inquiétude commune quant à la perte d'attractivité du village et que, au-delà du débat, ce qui l'intéresserait personnellement serait plutôt de réfléchir (ici ou ailleurs, à tout moment d'ailleurs) à trouver des actions concrètes par le biais local. **Christine** pense également que c'est l'action locale qui finira par avoir un impact au niveau national (plutôt que l'inverse), les communes étant leur propre laboratoire, expérimentant à leur échelle et avec leurs moyens, en s'inspirant d'autres ou en montrant l'exemple. Selon elle, des chantiers de réflexion/réfection sur l'habitat, le logement, l'alimentation ou bien encore l'éducation pourraient, à Saint-Jean du Gard, s'inscrire dans un projet d'avenir (durable, solidaire et résilient) plus adapté à la situation sans cesse plus délicate du monde rural et des petites communes en perte d'attractivité.

(C.L. émet le souhait de ne voir apparaître que ses initiales dans le compte-rendu du débat).

Raphaëlle propose de détailler ce qui l'inspirerait dans cet esprit : aller à l'essentiel, en visant l'autonomie (alimentaire et énergétique) du village, avec un premier chantier 'terres & agriculture' (cf. "en favorisant/facilitant l'installation de petits producteurs et de maraîchers bio autour du village"; stimuler et étendre le principe des jardins collectifs -qui existent déjà); pour l'autonomie énergétique, favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques solaires sur les toits (cf.les éoliennes lui paraissant un "gâchis au niveau écologique et visuel"), ainsi que l'isolation des habitats et lieux publics ; au niveau éducatif, s'inspirer des pédagogies actives, en contact avec la nature (cf. dans l'esprit Montessori), favoriser l'autonomie de l'enfant (au travers d'activités manuelles notamment) et une alimentation bio & équilibrée dans les cantines (cf. "réduire les plats de viande à deux fois par semaine, par exemple"); au niveau des services publics, elle préconise l'économie d'eau (cf. installation de toilettes sèches publiques), les chantiers collectifs (cf. pour entretien et nettoyage des rives du Gardon, par exemple); en terme de logement, un travail sur la 'salubrité' lui semble également essentiel (cf."C'est la base !") s'il s'agit de rendre la commune plus attractive.

Sur ce thème de l'insalubrité, **M.Ruas** rappelle la démarche à suivre (cf. que le locataire déclare sa situation auprès de la mairie, afin que celle-ci fasse passer un garde pour constater et déclarer l'insalubrité) ainsi que ses limites (cf. une fois l'insalubrité déclarée, c'est à la mairie, en tant que collectivité - et non au propriétaire!- qu'il incombe de "reloger" le locataire, qu'il s'agit donc "d'assumer"). **Dominique** en profite pour préciser que ces recours sont d'autant plus durs à valider que la législation fixe pour cette notion d'insalubrité des critères "très élevés et sévères"; ce que **C.L.** confirme par l'évocation du drame récent à Marseille (cf. écroulement d'appartements délabrés - et pas reconnus insalubres pour autant !), et le rappel que "ici aussi il y a des appartements qui sont des passoires énergétiques..."; elle évoque un parking à Sommières où des panneaux photovoltaïques ont été avantageusement installés (cf. protection de la pluie et du soleil pour les voitures + production d'électricité)

Quid de l'habitat léger (logements précaires, iourtes,...)

Dans la foulée, **C.L.** pose la question de l'habitat léger, et notamment celle de la pertinence d'installer (ou désinstaller) des personnes habitant en iourtes. Elle déplore "la chasse qui est faite aux iourtes et aux roulottes" et souhaite en savoir plus aussi sur l'avenir de la Borie...

M.Ruas rappelle que le problème se décide au niveau national et que c'est la loi qui interdit les iourtes. **Bernard** exprime son désaccord sur ce point (cf. "il n'est pas nécessaire d'avoir un permis de construire pour installer une iourte") et interpelle le maire sur sa gestion des iourtes, l'une d'entre elles ayant été "désinstallée" récemment dans la commune de façon "peu responsable" (cf. action juridique, lourde et coûteuse) et "maladroite" (cf pas de réponse au courrier, non respect d'une éventuelle trêve hivernale,...). S'il reconnaît que les services de la mairie ont pu être maladroits , M. Ruas rappelle qu'il a rencontré les personnes concernées, que les choses ont été faites comme il se doit (cf. le garde est allé prévenir les 5 ou 6 iourtes "visées"). Face à l'excès de zèle dont on l'accuse, M.Ruas précise qu'il suivra volontiers la décision du tribunal si l'installation est effectivement jugée légale. Tout le monde s'accorde pour conclure que plus de dialogue et de compréhension s(er)ont indispensables pour éviter à l'avenir ce genre d'affrontements préjudiciables à tous.

Christine rappelle la difficulté d'accéder à un logement sur Saint Jean et pense que, dans un futur proche, les habitats légers seront amenés à se développer, du fait de la conjoncture (économique, sociale et environnementale). Au-delà des lois, il s'agit de s'organiser localement , ce que confirme **Anne**, en rappelant que si l'on veut, au-delà de la "fable du colibri", aller vers cette transition écologique et une forme d'autonomie (cf. alimentation bio, isolation, habitat léger,...), il faudra pouvoir compter sur le soutien des pouvoirs publics. **Raphaëlle** évoque l'exemple inspirant du petit village de Langouët* en Bretagne devenu 100% autonome.

A **C.L.** qui dit que "il faut partir de la base et des gens qui habitent sur place", **M. Ruas** rappelle que le P.L.U.* est de moins en moins géré par les mairies ; que c'est l'Etat qui a « la main»; que d'ici 2020, ces P.L.U. seront entièrement transférés aux agglos ("dans la suite logique de l'eau et l'assainissement qui leur ont déjà été donnés et/ou imposés").

Christine intervient pour évoquer le principe des Gilets Jaunes : puisque le "ruissellement" promis/annoncé n'a pas lieu dans les faits, il s'agit de promouvoir plutôt un principe de "capillarité" en envisageant, au niveau communal, d'élaborer ensemble une nouvelle législation (au travers d'ateliers constituants tels qu'ils se pratiquent actuellement en France de façon légale, pacifique et démocratique). Ce principe de démocratie participative plaît bien à **Pauline** qui apprécie que le peuple soit ainsi consulté au niveau national. Elle estime que, si on le veut vraiment, cette approche participative est possible au niveau local aussi (cf. vote à main levée sur des projets/propositions du conseil municipal), que "ça permettrait de se sentir en démocratie, de devenir acteur...". **M.Ruas** dit y travailler en organisant régulièrement des réunions de quartier, en donnant un exemple de changement obtenu suite à des demandes expresses des habitants (cf. sens de circulation dans la rue Pellet de la Lozère) et en précisant son intention d'organiser une réunion pour réfléchir aux aménagements de la Grand Rue dont les travaux s'achèvent, "en partenariat avec vous" (cf. des fleurs: oui ou non ? des stationnements: oui ou non ? etc...)

* **Langouët** : lien présentant cette commune d'environ 600 habitants et ses choix :

<http://www.lefigaro.fr/conso/2018/06/15/20010-20180615ARTFIG00088-langouet-petit-village-gaulois-100-ecolo.php>)

* **P.L.U.** : En France, le **plan local d'urbanisme** (PLU), ou le **plan local d'urbanisme intercommunal** (PLUI), est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal (PLU) ou intercommunal (PLUI). Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite « loi SRU ». Le PLU est régi par les dispositions du code de l'urbanisme. La loi d'engagement national pour l'environnement ou « Grenelle II », du 12 juillet 2010, a modifié plusieurs aspects du PLU : prise en compte de la trame verte et bleue, orientations d'aménagement et de programmation, PLH (programme local de l'habitat) voire PDU (plan de déplacement urbain) intégré dans celles-ci...De plus, lorsque l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) a la compétence intercommunale, le périmètre du PLU est celui de l'intégralité de l'EPCI (on parle alors de "PLUI"). Les petites communes se dotent parfois quant à elles d'une carte communale. Cependant une commune de petite taille mais soumise à une forte pression foncière (commune littorale par exemple) ou à de forts enjeux paysagers ou architecturaux (commune appartenant à un Parc naturel régional par exemple) peut avoir intérêt à se doter d'un PLU.

Dominique, qui apprécie aussi ces principes de démocratie locale, rappelle que ce sont les services de l'état qui en dernier recours supervisent et apposeront les tampons sur les permis de construire. C'est pourquoi il attend avec impatience le résultat du procès sur les iourtes pour éclaircir ce que la loi n'exprime pas encore très clairement. Prenant un autre exemple d'actualité (cf. Pour ou contre le Linky*), il évoque les communes qui, ayant pris une délibération municipale pour refuser l'accès aux agents d'ENEDIS qui venaient poser les nouveaux compteurs, ont été attaquées par les services de l'Etat et envoyées devant les tribunaux, occasionnant des frais de justice et ce sans grande chance d'obtenir gain de cause. En conclusion la politique d'urbanisme de l'Etat des dernières années semble préférer le regroupement des populations dans les grandes métropoles plutôt que leur installation ou extension sur des zones vierges d'habitat, afin avant tout de faire des économies sur les services publics que l'Etat est sensé nous fournir. Constatant qu' on ne peut pas demander à un maire de prendre des décisions illégales (sachant qu'il se fera inévitablement matraquer par les autorités de tutelle), **Dominique** conclut en posant la question-clé : "comment desserrer cet étai" qui empêche/gêne/complique les constructions alternatives - évoquées au début du débat- qui sont pourtant une réponse à la précarité (pour certains) ou relèvent d'un choix de vie assumé (chez d'autres) ?

**Linky est le compteur électrique intelligent qui sera déployé jusqu'en 2021 par ENEDIS, le gestionnaire du réseau électrique en France. Si ses bénéfices en termes de transmission des données de consommation et d'interventions à distance sont indéniables, des interrogations restent en demeure. Outre son coût réel, des citoyens se demandent si les données envoyées sont sécurisées et si ce boîtier ne serait pas nocif pour la santé.*

(**C.L.** intervient pour contester l'idée qu'il y a consultation des habitants par le conseil municipal, pour déplorer également le traitement catastrophique qui a été fait des arbres par la municipalité...)

Christine rappelle qu'en ces temps de Gilets Jaunes, de contestations et de discussion nationale, nous avons le droit d'être naïf et de rêver; qu'il s'agirait, face au défaitisme et au sentiment d'impuissance ambiants, de construire un projet qui dépasse le carcan actuel en s'appuyant sur le bon sens commun, de proposer concrètement une révolution locale du système, de façon aussi pacifique que pragmatique, comme un appel d'offre à dimension éthique sur lequel les bonnes volontés pourraient se greffer et rendre la commune plus attractive... (dicit Montaigne: "La naïveté et la vérité pure, en quelque siècles que ce soit, trouvent encore leur opportunité et leur mise")

(**C.L.** intervient pour dire que "tout le monde n'est pas d'accord sur les GJ", qu'elle voudrait que le gilet soit plus vert...;

Christine rappelle que le débat dépasse le choix des couleurs, que le mouvement initié le 17 novembre est avant tout un grand NON qu'une grande partie de la population envoie "au monde tel qu'il va, à ce modèle de société qui ne respecte rien de l'humain et/ou de l'environnement en raisonnant exclusivement en terme de finance et de profits..")

Mathieu rebondit sur la proposition (de rêver) en faisant part de ce qu'il observe dans les villages à l'entour. Il évoque Sumène, où il a mangé la veille dans une cantine à prix libre (cf "L'étuve") et qu'il trouve "très en avance" avec notamment son regroupement d'achat sur le terreau, la baisse des prix pour les maraîchers locaux, le projet d'un poste de maître-composteur communal,... De son côté, il imagine plutôt un principe de "bouffes citoyennes" (organisées régulièrement sur la place, pour discuter et échanger, avec une grande machine à café par exemple,..), rappelle que ces initiatives existent et fonctionnent, que tout le monde y gagne économiquement , que les nouvelles idées génèrent des groupes de réflexion et que les projets avancent vite dès que la proposition est intéressante...Evoquant également Soudorgues, Mathieu déplore, au regard du potentiel (cf terres et bancels), la perte de dynamisme et la sous-exploitation d'un terroir si nourricier et rêve de "reprendre ce que faisaient les anciens" (en prenant le temps peut-être de les écouter notamment). Sur une base associative et avec l'aide de la mairie ("si elle est cool"), il y a moyen de vite remettre en branle les bonnes idées...

A **Arnaud** qui se demande s'il faut vraiment attendre beaucoup des maires ("qui représentent l'état et appliquent la loi"), **Christine** pense que l'obtention de lieux pour se réunir est un exemple d'aide et de soutien qu'on peut solliciter au moins. **M.Ruas** précise qu'il est favorable à ces pistes de changements et évoque les bancels qu'avait aussi Saint Jean autrefois ("Jusqu'au Rocher des Escorces, où il y a 50 ans tout était cultivé...") : "aujourd'hui, dans le P.L.U., on essaie d'autoriser les gens à rénover leur mazet sous réserve qu'on leur amène ni eau ni électricité ni ramassage des poubelles ni rien du tout...Dans le nouveau P.L.U., on va essayer de faire une réglementation qui va permettre aux gens de rénover leur mazet, sous réserve qu'ils nettoient 50 mètres autour bien entendu...et ça ferait revivre tout ce coin"

Quid de l'avenir de La Borie

(**C.L.** confirme qu'il y a de quoi faire, qu'il y a beaucoup de richesses, même si comme souvent ce sont des propriétés privées à 90%, ce qui est gênant. Elle rappelle le problème des associations qui crèvent les unes après les autres, regrettant notamment la disparition des contrats aidés...; **Michel** explique cette difficulté des associations par le problème de la motivation et de la disponibilité, sachant qu'aujourd'hui les deux personnes d'un foyer travaillent...)

Jean-Pierre, concernant le P.L.U., explique que la loi n'incite pas les propriétaires à louer leurs terres car il existe une règle qui fait que le propriétaire est bloqué d'une certaine manière par le bail agricole qu'il établit (cf. ce dernier est renouvelable, mais le propriétaire ne pourra récupérer la main que si c'est lui-même qui récupère l'usage du bien) ; autrement dit: s'il existait des options et des garanties qui permettent aux propriétaires de rester propriétaires et de récupérer leur terre, ces propriétaires les prêteraient plus facilement et sur des durées plus longues; or, aujourd'hui les gens préfèrent laisser leur terrain en jachère plutôt que de courir le risque de le perdre; une vraie analyse de la situation à ce niveau permettrait sans doute de libérer beaucoup d'espaces... **Bernard**, s'appuyant sur l'expérience de l'association Terre de Liens, confirme cette difficulté à récupérer sereinement des terrains; il propose la mise en place d'une boîte à idées concernant en particulier La Borie et ce qui pourrait y être envisagé...

Pour La Borie, **M.Ruas** rappelle à C.L. qu'il y a une commission La Borie (dont elle faisait partie et a démissionné), qu'il attend de savoir ce que le couple Pasanau-Maillard envisage de faire. Reçu il y a environ 6 mois, le couple était partant pour acheter (s'ils n'achetaient pas seuls), ce à quoi la mairie ne s'oppose pas. Il y aurait donc un partage à faire (des lots?). A l'issue du procès, on sait qu'ils sont reconnus locataires de la petite maison où ils habitent, et de facto ils sont prioritaires pour l'acquisition, même si les terres autour de la maison sont elles propriétés de la mairie.

M.Ruas parle ici d'une surface exploitable d'environ 3ha (sur un ensemble boisé d'environ 21ha), en partie inondable, donc peu cultivable, mais sur laquelle on peut, s'il ya des volontés, envisager des tas de choses: camping, gîte à la ferme, multi-activité,... L'idée d'un projet municipal pour l'utilisation de ces terres est formulée, avant que **Dominique** rappelle à juste titre une information importante: à savoir que les lieux sont actuellement encore occupés - sans titre- par une quarantaine de personnes, et qu'il va falloir être très diplomate dans cette aventure. A Mathieu qui demande si ces personnes sont disposées à travailler la terre, le maire constate que seul le couple des locataires officiels semble y travailler (ruches, poules,..). A ces difficultés liées à la gestion du P.L.U., M.Ruas rappelle celle qu'il a à faire transformer les "zones vertes" par des zones agricoles, l'Etat semblant faire preuve de mauvaise volonté en exigeant notamment un nombre incroyable de justifications précises et en les classant plutôt en "naturel". C'est pourquoi, la mairie travaille actuellement à agrandir, par exemple toute la partie sous le rocher des corses, qui est une zone 3AU (dite constructible) représentant environ 15 à 20 hectares, même si c'est un leurre en fait: ce sont des zones constructibles mais pour lesquelles on est obligé d'avoir un plan d'ensemble et que l'ensemble ne peut pas être classé en zone agricole (ce qui serait pourtant l'objectif, afin de permettre entre autre à tous ces petits mazets en ruine d'être rénovés). Il conclut en évoquant les rejets que nombre de mairies ont subi en proposant des P.L.U. différents de ceux "préconisés" par l'Etat qui refuse finalement souvent des permis de construire si les choses ne vont pas dans son sens. Face à un Etat qui prend la main sur tout, c'est compliqué...

Quid de la course de côte et des actions dites culturelles

Anne questionne la pertinence de maintenir le soutien de la mairie à la course de côte de la corniche, et verrait comme un symbole fort son abandon, tant la pollution sonore et atmosphérique constituent un problème. Au-delà des retombées économiques qu'il amène, un événement tournant autour des voitures n'a plus vraiment de raison d'être aujourd'hui. **M.Ruas** explique que les buvettes couvrent financièrement l'opération, et que les voitures électriques remplaceront vite les autres. **Christine** suggère de poser la question aux gens au travers d'un référendum justement, de faire confiance à l'intelligence collective. **Martine** rappelle la nécessité de bien réfléchir avant de poser ce genre de question; elle prend l'exemple de Boulegan qui n'aurait sans doute pas pu se développer si une telle question avait été posée aux débuts du festival et rappelle que la course "draine" beaucoup de monde (près de 10000 personnes!) et fait marcher les hôtels, restaurants et commerces locaux.

La discussion se termine sur l'invitation du maire à créer des animations et proposer d'autres événements (en dehors de cette période "automobile"), à l'image du festival didgeridoo* qui a plutôt réussi sa première édition l'année dernière et se reproduira fin juin début juillet de cette année. (cf. *Le didgeridoo est un instrument de musique à vent de la famille des cuivres, bien qu'il soit en bois.*)

Quid de la suite à donner

Le débat touchant à sa fin, la question est posée de la suite à donner à ces rencontres citoyennes...

M.Ruas évoque l'aménagement de la Grand rue comme le prochain chantier de réflexion citoyenne qu'il souhaite voir aboutir

Christine serait plus intéressée par des chantiers tels que l'éducation et l'autonomie alimentaire...

Raphaëlle apprécie l'idée de réunir à nouveau les bonnes volontés pour construire sur la base de ce qui est possible, de poser à l'écrit quelque chose de plus solide pour espérer que cela résonne dans les villages à l'entour et encourage les échanges de pratiques...

Mathieu rebondit sur cette proposition en donnant l'exemple de ce qui est fait sur la monnaie complémentaire, puisqu'il a rencontré le comité de pilotage à Vézénobres récemment, propose l'organisation de conférences sur le sujet ou de cafés citoyens hebdomadaires où discussions et échanges d'idées permettraient d'avancer plus vite...

M.Ruas rappelle qu'il souhaite encourager les initiatives agricoles mais constate la difficulté à trouver des gens motivés et assez courageux pour joindre l'acte à la parole; à la question de **Raphaëlle** sur les terres disponibles à l'entour, il rappelle qu'il y a effectivement toujours la possibilité de mettre en place de baux de fermage (cf. avec l'idée que tu ne paies pas certes mais as toujours le risque, avec un commodat*, d'être "viré" par le propriétaire à tout moment)

Christine confirme que le levier manquant à ce jour est celui de la motivation des jeunes à prendre les choses (et la terre) en main...

Concernant la question de **C.** sur la politique alimentaire (des cantines notamment), **Martine** rappelle que c'est l'agglomération (cf. de 73 communes) qui a la main et décide d'accorder le marché au plus offrant (cf. choix de 'cuisine centrale' plutôt que 'produits bio locaux'), que les municipalités ne sont plus maîtres en la matière. Néanmoins, **Raphaëlle** évoquant un exemple de commune rennais et un possible biais dans la loi à ce niveau, **M.Ruas** lui annonce que l'agglomération ne s'opposerait pas au choix du local, pour peu bien sûr que le prix ne soit pas trop cher...

Engagement est pris par certains de réfléchir et de poser ses idées afin d'avancer sur la construction d'un projet de transition et de redynamisation de la commune, en axant notamment les efforts sur la culture, les services publics et la communication entre saint-Jeannais sur ces sujets (cf. Liste de diffusion).

La réunion se termine sur la promesse d'un nouveau RDV dans 15 jours au même endroit:

vendredi 1er mars 2019, RDV à 18h à l'amphithéâtre de Saint-Jean du Gard

**Le commodat, également appelé « prêt à usage », est un contrat fondé sur la gratuité. Le plus souvent verbal, il est défini par l'article 1875 du Code civil comme tel : «Le prêt à usage «ou commodat» est un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge par le preneur de la rendre après s'en être servi». Ce contrat permet alors à un propriétaire foncier de mettre à disposition ses parcelles de façon temporaire à un exploitant agricole. Le fermier pourra jouir librement du bien, à sa charge de le restituer à la fin du contrat en bon état au propriétaire.*



Anais a eu l'art de participer au débat...

